

Occupation de la mosquée de Poitiers : les militants identitaires relaxés

Depuis cette opération menée dans la Vienne en octobre 2012, Génération identitaire s'est spécialisée dans ce genre d'actions spectaculaires.

Par **Aude Bariéty**

Publié le 19 juin 2020 à 06:00, mis à jour le 19 juin 2020 à 18:21



Le 20 octobre 2012, plus de 70 militants avaient investi le toit de la mosquée de Poitiers, alors en construction. *COR/AFP*

Six jours après avoir fait parler de lui en déployant une banderole contre le «*racisme anti-blanc*» lors de la manifestation parisienne organisée par le comité «La vérité pour Adama», le groupe d'extrême droite Génération identitaire (GI) revient sur le devant de la scène. Ce vendredi 19 juin, la cour d'appel de Poitiers a relaxé cinq militants qui avaient participé à l'occupation du toit d'une mosquée en

construction à l'automne 2012. Une décision en grande partie due à une omission procédurale du ministère public. *«Victoire totale à Poitiers!»*, s'est réjoui l'avocat d'un des prévenus auprès du *Figaro*.

Tôt dans la matinée du 20 octobre 2012, 73 militants de Génération identitaire investissent le chantier de la future mosquée de Poitiers (Vienne). Pendant plusieurs heures, les jeunes gens s'approprient le toit du bâtiment, sur lequel ils accrochent trois banderoles : une au nom de leur mouvement, une autre indiquant *«Constructions de mosquées - Immigration - Référendum»*, les deux dernières portant les inscriptions *«732»* et *«Souviens-toi, Charles Martel»*, en référence à la bataille qui stoppa l'avancée des armées du califat omeyyade au VIII^e siècle.

Les militants scandent également des slogans *«prônant l'affrontement avec la communauté arabe ou musulmane»*, parmi lesquels *«2012 Poitiers nous sommes les héritiers»*, *«Gaulois, réveille-toi, pas de mosquée chez toi»* ou encore *«À Poitiers, ni kebab ni mosquée»*. Au cours de l'action, des tapis de prière et des dispositifs de protection du toit auraient été abîmés, selon Me Gérard Froidefond, l'avocat de la communauté musulmane. Ce que contestait la défense des prévenus.

Un an de prison avec sursis en première instance

Le 20 octobre 2017, cinq ans jour pour jour après les faits, cinq militants ainsi que le mouvement Génération identitaire en tant que personne morale comparaissent devant le tribunal correctionnel de Poitiers pour *«provocation à la discrimination raciale ou religieuse»* et *«dégradation du bien d'autrui en réunion»*. Le 7 décembre 2017, le tribunal condamne les cinq militants à un an de prison avec sursis, et le mouvement Génération identitaire à une amende de 10.000 euros. Un appel est interjeté par la défense.

Après un renvoi le 22 janvier dernier en raison de la grève des avocats contre la réforme des retraites, le procès en appel se tient le 20 mai. À l'audience, l'avocat général se voit contraint d'écarter la qualification de «provocation à la discrimination raciale ou religieuse» en raison d'une omission procédurale, un oubli d'interruption de la prescription. Il réclame donc six mois de prison avec sursis à l'encontre de quatre des cinq prévenus pour les «dégradations» qui auraient été commises sur la mosquée.

Les militants «ne sont pas des vandales»

Enfin, ce vendredi 19 juin, c'est une relaxe générale qui est prononcée. *«Pour la 'provocation à la discrimination', le délai de prescription est d'un an. Or, après l'acte d'appel des prévenus, il s'est écoulé un an sans acte interruptif de cette prescription»,* explique Me François des Minières, avocat d'un des prévenus. *«Quant aux dégradations, la cour a considéré qu'elles étaient 'légères'. On évolue du délictuel vers du contraventionnel, la prescription passe donc à un an, et on revient à la même situation que pour la 'provocation à la discrimination'».*

L'avocat estime que cette requalification en dégradations «légères» démontre que les militants de Génération identitaire *«ne sont pas les vandales que le parquet a voulu présenter pour décrédibiliser leur message»*. *«Cet arrêt a le mérite de leur reconnaître le statut de militants politiques et non de vulgaires voyous»,* insiste-t-il. *«Leur victoire est double : juridiquement, ils ne sont pas condamnés, et le message qu'ils voulaient faire passer a été entendu.»*

Du côté de la partie civile, cet arrêt est au contraire *«une très mauvaise nouvelle», «une grande déception»* voire *«un cauchemar»*, souligne Me Gérard Froidefond, conseil de la communauté musulmane de Poitiers. Avant que la décision ne soit rendue, l'avocat

confiait au *Figaro* : «*Les pouvoirs publics n'ont pas encore trouvé la solution à ces actions. Vu leur récurrence, il faudrait pourtant y apporter une réponse pénale !*»

Les banderoles choc, spécialité de GI

L'opération de Poitiers a en effet inauguré une série d'actions spectaculaires menées par Génération identitaire, qui a peu à peu fait du déploiement de banderoles choc sa marque de fabrique. En mai 2013, en pleine «Manif pour tous», des militants accrochent une banderole «*Hollande démission*» au siège du PS, à Paris. Le 23 mai 2015, toujours à Paris, d'autres membres de GI installent une banderole clamant «*L'immigration tue l'Afrique, l'immigration tue l'Europe*» sur le balcon du premier étage de la représentation de la Commission européenne en France.

En avril 2018, une centaine de jeunes gens s'installent au col de l'Échelle (Hautes-Alpes) pour «*barrer la route aux migrants clandestins*». Jusqu'à fin juin 2018, des petits groupes patrouillent le long de la frontière franco-italienne. Le 29 mars 2019, Génération Identitaire investit le toit de la CAF de Seine-Saint-Denis et y agite une banderole qui réclame «*de l'argent pour les Français, pas pour les étrangers !*».

Dernier coup d'éclat en date : le déploiement d'une banderole «*Justice pour les victimes du racisme anti-blanc - White Lives Matter*» le 14 juin 2020 pendant une manifestation organisée par le comité «La vérité pour Adama». Et le mouvement ne compte pas s'arrêter là. «*On se donne rendez-vous pour la prochaine action !*», déclarait ainsi un des militants à sa sortie du commissariat, le 14 juin dans la soirée.

» **À VOIR AUSSI** - «Violences policières»: un manifestant décroche la banderole de Génération Identitaire